

Séance du conseil municipal de mardi 2 avril 2024 à 20 heures 00

Commune de LACAVE 46

Convocation du 20 mars 2024

Présents : Mesdames Messieurs : BUFFAROT CHAMBON ELISABETH LAGARRIGUE MAGNIEN
ROUGIE ROUSTEAU**Absent(e)(s)** : , Mesdames BAEY et SABARROS**Pouvoir(s)** : 0**en exercices** : 9**Présents** : 7**Votant(s)** : 7**Quorum** : 5

Secrétaire de séance : Madame Géraldine ROUSTEAU

Assisté(e) de la secrétaire de mairie

Procès-verbal de SEANCE

Ouverture de séance

Ordre du jour	
1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du 21 février 2024
3	Présentation pour approbation du compte de gestion 2023
4	Présentation pour approbation du compte administratif 2023
5	Délibération d'affectation du résultat 2023
6	Eclairage public au lieu-dit Les Rocs à Meyraguet – délibération
7	Réhabilitation de 2 bâtiments – suivi des subventions Délibération
8	Stérilisation et identification des chats libres sauvages Convention avec la fondation Trente Millions d'Amis

1 Désignation du secrétaire de séance

Madame Géraldine ROUSTEAU est désigné(e) secrétaire de séance

2 Approbation du procès-verbal du 21 février 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3**COMPTE DE GESTION 2023**

Présentation du document pour approbation

Monsieur Le Maire propose d'approuver les comptes de gestion dressés par Madame Josette GOYETCHE Comptable. Ces comptes retracent les mêmes écritures présentées dans le compte administratif de la collectivité.

Après avoir entendu le compte gestion 2023 du Budget COMMUNE dressé par la Trésorière de la collectivité visée dans le paragraphe ci-dessus, le conseil municipal à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion 2023 dressé par La comptable de la collectivité n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Camille ELISABETH 1^{ER} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Stéphane CHAMBON (Maire), après s'être fait présenter :

- le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- le compte de gestion dressé par le comptable, conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après avoir entendu le compte administratif 2023 du Budget COMMUNE dressé par Monsieur Stéphane CHAMBON, le Maire qui n'a pas pris part au vote et s'est retiré pendant celui-ci :

Le Conseil municipal à l'unanimité

Nombre de voix	Nombre de conseillers en exercice : 9	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0
----------------	---------------------------------------	----------	------------	----------------

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédents	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédents	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédents
Résultats reportés N-1		96 741,69		173 978,17		270 719,86
Opérations de l'exercice	264 800,90	269 768,86	194 827,88	83 384,10	459 628,78	353 152,96
TOTAUX	264 800,90	366 510,55	194 827,88	257 362,27	459 628,78	623 872,82
Résultats de l'exercice		4 967,96	-111 443,78			-106 475,82
Résultats de clôture		101 709,65		62 534,39		164 244,04
Restes à réaliser			97 134,00	23 924,00	97 134,00	23 924,00
Solde Restes à réaliser			73 210,00			
TOTAUX CUMULES		101 709,65	268 037,88	257 362,27	556 762,78	647 796,82
RESULTATS DEFINITIFS		101 709,65	10 675,61			91 034,04
			besoin d'investissement affecté au 1068			excédent reporté au compte 002

Monsieur Le Maire a pris part au vote

Le Conseil municipal à l'unanimité

Nombre de voix	Nombre de conseillers en exercice : 9	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------------	--	----------	------------	----------------

- Arrête les résultats tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- Reporte l'excédent de clôture d'investissement de **62 534.39** € au compte 001
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 - 10 675.61** € au compte 1068 en recette d'investissement
 - 91 034,04** € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

M. Le Maire présente le projet visé ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot ;
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024 ;
- 3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL. Cette participation étant nette de TVA, est à financer sur le budget communal en dépense, au compte 20415 ;
- 4) autorise la FDEL à recenser et collecter les CEE générés par l'opération ;
- 5) autorise Le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

- Le Maire rappelle
 - o la délibération du 28 novembre 2023 dans laquelle il est décidé d'aménager,
 - une maison des saisonniers,
 - un espace polyvalent administratif et associatif.
 - o La délibération du 23 janvier 2024 dans laquelle il est décidé
 - de réaliser le diagnostic de performance énergétique,
 - d'actualiser les demandes de subventions.
 - o La délibération du 21 février 2024 dans laquelle il présente les diagnostics de performance énergétique
- Il rajoute que les demandes de subventions sont en cours d'instruction et que le montant de chacune d'entre elles vient impacter l'autofinancement communal donc la délibération.
- Il présente,
 - o le plan de financement, actualisé, qui se résume ainsi :

Rénovation du rez de chaussée de 2 bâtiments				
PLAN DE FINANCEMENT 2024	Maison des saisonniers		Aménagement d'un espace polyvalent administratif et associatif	
HT travaux		141 076,00		138 460,00
HT architecte		14 812,88		17 307,50
HT diagnostic avant travaux et démolition		1 820,00		1 250,00
GLOBAL HT		157 708,88		157 017,50
DETR	35%	55 198,11		
FAST			30%	47 105,25
FONDS DE CONCOURS			25%	39 254,38
FONDS VERTS	15%	23 656,33	8%	12 561,40
REGION au titre Travaux efficacité énergétique			10%	15 701,75
TOTAL DES AIDES	prévision	78 854,44	prévision	114 622,78
<i>Autofinancement / HT</i>	<i>50%</i>	<i>78 854,44</i>	<i>27%</i>	<i>42 394,72</i>
		157 708,88		157 017,50

- il demande aux conseillers municipaux de se prononcer.
Pour chaque projet, présenté ci-dessus,
après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,
- confirme son accord de principe,
- confirme le pouvoir donné au Maire de solliciter les subventions auprès des administrations,
- confirme le pouvoir donné au Maire de consulter et de choisir l'organisme d'emprunt,
- accepte le plan de financement présenté ci-dessus.

8

STERILISATION et IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES

suivi

Le conseil municipal souhaite renouveler l'action visant à maîtriser la population féline, auprès de la fondation 30 Millions d'Amis.

Pour ce faire, le maire présente la convention qui comprend :

- une estimation de stérilisation et d'identification de 20 chats pour 2024
- une participation financière de la fondation et de la commune de 50 % chacune, à hauteur des montants maximums suivants :

- **80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)**
- **100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)**
- **Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)**

- la participation communale de 900 € à verser.

La commune doit demander au vétérinaire de son choix de pratiquer un tarif « cause animale » s'il applique le tarif plus élevé, la différence sera à la charge de la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne pouvoir au maire de signer la convention 2024 et d'engager la procédure.

Fin de séance à 23 heures 15

Secrétaire de séance, Géraldine ROUSTEAU	Le maire, Stéphane CHAMBON
---	---